



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

Affaire suivie par : Marie-Josée DORMOIS
Tél. : 03 26 26 13 48
Mèl. : marie-josée.dormois@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le **15 DEC. 2020**

Le Préfet de la Marne
à
Liste in fine

Réf. : DPC/2020/150

OBJET: Campagne nationale de prévention contre le monoxyde de carbone 2020/2021

Le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone pour la saison de chauffe 2020/2021.

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Cette année, en raison du confinement et du temps passé à la maison, il convient d'être encore plus vigilant. Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et, impliquant plus de 3 000 personnes, sont déclarés aux autorités sanitaires. Ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel...) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques :

- avant l'hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans sa résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- aérer au moins 10 minutes par jour son logement, même s'il fait froid ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...

Les symptômes – maux de tête, fatigue, nausées – apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du même foyer. La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement : aérer et appeler les secours.

Les documents (affiche et brochure) de cette campagne sont téléchargeables sur le site de l'agence nationale de santé publique à l'adresse suivante :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

Je vous invite à diffuser très largement ces conseils et je vous en remercie par avance.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Valérie SAINTOYANT